

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Nos références : TREVI NORD - Filature 12-2E

Au collège des bourgmestre et échevins de : Anderlecht

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis (rue + numéro + boîte + étage ; un bien par demande) :

rue de la Filature 12-2E-1070 Anderlecht

cadastre 6 Division – Section C Numéro 2891115

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

Pletsev Thierry - El Haliane Zehra
rue de la Filature 12-1070 Anderlecht

Demande urgente² : oui - non

Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit ;

ou³

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire.

³ Biffer la mention inutile.

- B. La preuve de paiement de la redevance, à verser sur le compte bancaire de la commune avec la mention « RU + adresse du bien » ;
- C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire) ;
- D. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien⁴.

Coordonnées du demandeur :

*Nom : Bouremans Frédérique

*Adresse : Av. Limbourg Struim
194-1780 Wezemel

Adresse électronique : mord @brevi-be


Téléphone : 02/474.04.31

* Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus. oui - non

Date : 25/05/2021

Signature du demandeur


pour TREV
BRUXELLES

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- L'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- La destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffèrent ;
- Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- Le nombre d'emplacement de stationnement.

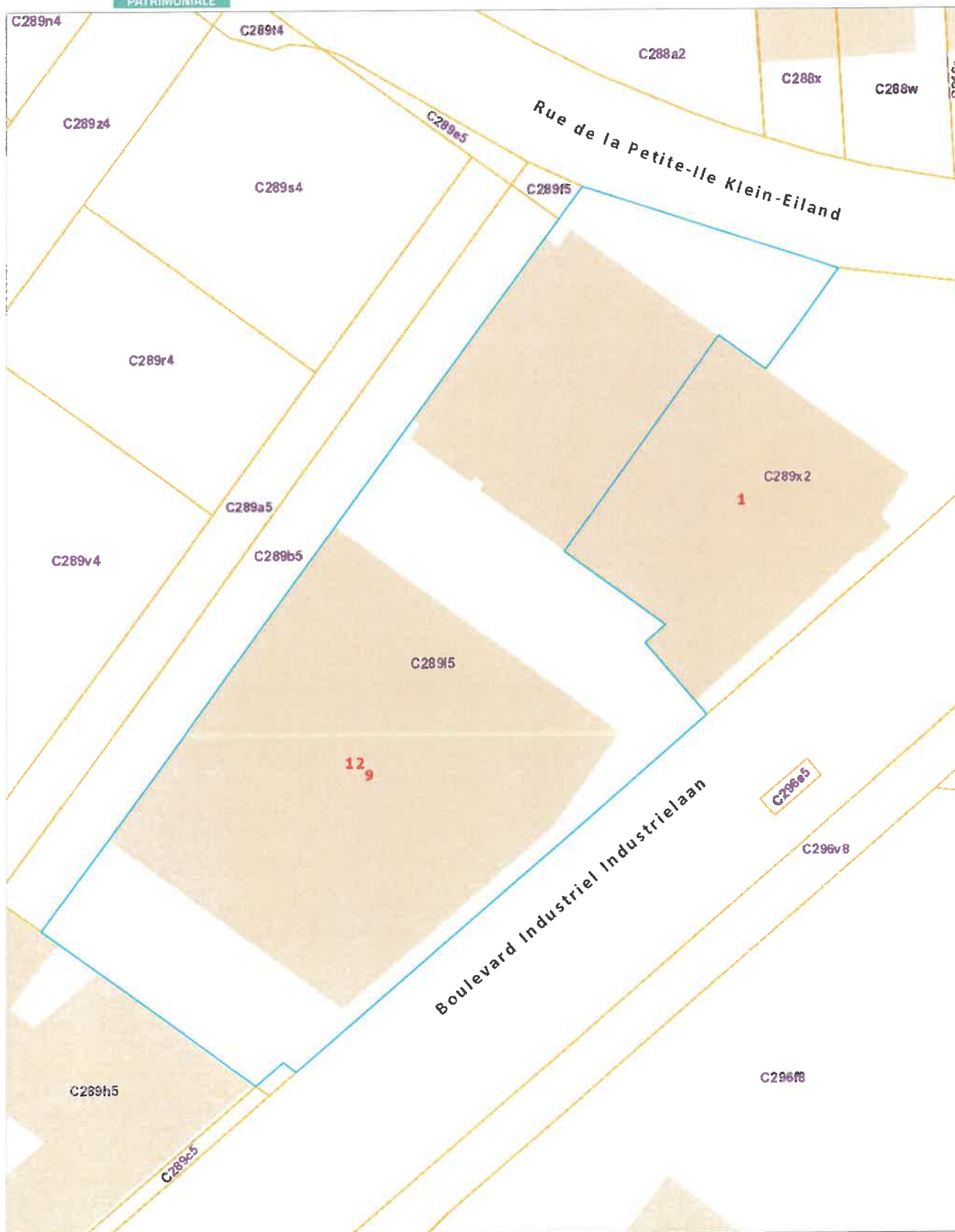
Lorsque le bien visé par le demandeur est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.



Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
ANDERLECHT 6 AFD -- ANDERLECHT 6 DIV

Situation la plus récente
Fait le 25/05/2022
Échelle : 1 : 1000



VRONINKS, RICKER & WEYTS

NOTAIRES ASSOCIÉS / GEASSOCIEERDE NOTARISSEN

Rue Capitaine Crespel, Kapitein Crespelstraat 16

B-1050 Bruxelles - Brussel

Tel: +32 (0) 2 513 75 74 Fax: +32 (0) 2 512 43 87

E-mail : info@notassoc.be

SPRL société civile à forme commerciale 0686.709.520 RPM Bruxelles

BYBA burgerlijke vennootschap met handelsvorm 0686.709.520 RPR Brussel

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

La soussignée, Valérie Weyts, notaire associée à Ixelles (B-1050 Bruxelles), atteste qu'aux termes d'un acte reçu ce jour par elle ;

La société anonyme "REST ISLAND", ayant son siège à 1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92, numéro d'entreprise TVA BE 0644.477.896 RPM Nivelles.

A vendu à :

Monsieur **PLETSERS Thierry Charles François Alexis**, né à Elisabethville (Congo belge), le 6 février 1957, de nationalité belge, et son épouse Madame **EL HAFIANE Zohra**, née à Casablanca (Maroc), le 18 mars 1965, de nationalité belge, domiciliés ensemble à Schaerbeek (B-1030 Bruxelles), avenue de Roodebeek, 16 boîte 6.

Le bien immeuble suivant :

COMMUNE D'ANDERLECHT

(SIXIÈME DIVISION – ARTICLE NUMÉRO 21306)

Dans le « **Complexe Rest Island** » à ériger sur une parcelle de terrain sise à l'angle de la Rue de la Petite Ile et le Boulevard Industriel à 1070 Bruxelles (Anderlecht), cadastrée Rue de la Petite Ile, 6ième division, **Section C, numéro 289/Y/2 P0000** avec une surface totale de un hectare dix-neuf ares quarante-neuf centiares (1ha 19a 49ca) étant le LOT 2 du Plan de Division :

DANS L'ASSOCIATION PARTIELLE DE L'IMMEUBLE B1-5

DANS LA RESIDENCE B4 – AU DEUXIÈME ETAGE

• **L'appartement deux chambres numéro B.4.2.3** avec identifiant parcellaire **C 289/Y/2/P0060** comprenant :

- En propriété privative et exclusive :

Un hall d'entrée avec vestiaire et water-closet, 2 chambres à coucher, une salle de bains, un séjour avec un espace cuisine, une buanderie, la cave 55 au sous-sol et l'emplacement de vélo V56 au rez-de-chaussée ainsi que la jouissance privative et exclusive de la terrasse.

- En copropriété et indivision forcée :

- nonante-quatre /dix millièmes (94/10.000èmes) dans les PCP B1-5, et
- quatre cent et trois cent millièmes (403/100.000èmes) dans les PCG.

AU SOUS-SOL

● **Un emplacement de Parking intérieur numéroté P92** avec identifiant parcellaire C 289 Y 2 P0265, comprenant :

- En propriété privative et exclusive : l'emplacement proprement dit;
- En copropriété et indivision forcée :
 - six/ dix millièmes (6/10.000èmes) dans les PCP B1-5, et
 - vingt-six/ cent millièmes (26/100.000èmes) dans les PCG.

Cette attestation est délivrée aux acquéreurs, à titre d'information, en attendant la remise de l'expédition de l'acte d'acquisition, qui constituera le titre de propriété des acquéreurs.

A Ixelles, le 21 août 2018.



The image shows a circular notary seal for Valérie WEYTS, a notary associated with Ixelles. The seal features a central coat of arms with a crown on top, flanked by two lions. The text 'Valérie WEYTS' is written in a semi-circle at the top, and 'notaire associé à Ixelles' is written in a semi-circle at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms. Below the seal is a large, stylized blue ink signature.



TREVI
GROUP

MISSION DE VENTE

WWW.TREVI.BE

LE PROPRIETAIRE DISPOSE D'UN DELAI POUR RENONCER A LA PRESENTE MISSION DE VENTE, SANS FRAIS NI DEDOMMAGEMENT, ET DONT UN FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION LUI A ETE REMIS

LA PRESENTE MISSION EST SIGNEE EN NOS BUREAUX (DELAJ DE 7 (SEPT) JOURS OUVRABLES)

LA PRESENTE MISSION EST SIGNEE EN-DEHORS NOS BUREAUX (DELAJ 14 (QUATORZE) JOURS CALENDRIER)
TOUTEFOIS EN CAS DE VENTE PAR LE PROPRIETAIRE A UN CLIENT PRESENTE PAR TREVI PENDANT LA PERIODE DE RETRACTATION, LES HONORAIRES PREVUS A L'ARTICLE 4 SERONT DUS

MONSIEUR
MADAME

PLETSERS THIERRI
EL HAFIANG ZOHRA

DOMICILE(S)

RUE DE LA FILATURE, 12, 2^o ETAGE 1070 Bruxelles.

CI-APRES DENOMME(S) LE PROPRIETAIRE,

CERTIFIE (NT) ETRE SEUL(S) PROPRIETAIRE(S) DU BIEN A VENDRE, OU MANDATE(S) PAR LE(S) SEUL(S) PROPRIETAIRE(S) ET JOUIR DES POUVOIRS REQUIS POUR EN DISPOSER

L'AGENT IMMOBILIER A PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DE LA PRESENTE, PARFAITEMENT INFORME LE PROPRIETAIRE (OU LE RECONNAIT) DE TOUTS LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DE LA PRESENTE MISSION ET DE LA PORTEE DE SES ENGAGEMENTS

LE PROPRIETAIRE REMETTRA A **TREVI S.A.** LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A SA MISSION TEL QUE STIPULE EN ANNEXE.

1) DESCRIPTIF :

LE PROPRIETAIRE CONFIE A **TREVI S.A.** QUI ACCEPTE LA MISSION DE TROUVER ACQUEREUR POUR LE BIEN OBJET DU PRESENT CONTRAT

NATURE DU BIEN :

Appartement 2ch + Terrain + Garage

ADRESSE DU BIEN :

RUE DE LA FILATURE, 12 - 1070 Bruxelles,

NOTAIRE DU PROPRIETAIRE :

IL AVERTIRA IMMEDIATEMENT **TREVI S.A.** DE TOUTE MODIFICATION DANS LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LADITE MISSION.

2) DUREE

CETTE MISSION EST DONNEE DE MANIERE EXCLUSIVE POUR UNE PERIODE DE 4 MOIS PRENANT COURS LE 23/05/2022 ET EXPIRANT LE 22/09/2022
SAUF RENONCIATION NOTIFIEE PAR COURRIER RECOMMANDE A L'AUTRE PARTIE (UN MOIS AVANT L'ECHANCE VISEE CI-AVANT, ELLE SE RECONDUIRA TACITEMENT POUR UNE DUREE INDETERMINEE, ET CE AUX MEMES CONDITIONS, CHACUNE DES PARTIES POUVANT EN CE CAS METTRE FIN AU CONTRAT SANS INDEMNITE ET A TOUT MOMENT, MOYENNANT PREAVIS D'UN MOIS NOTIFIE PAR COURRIER RECOMMANDE A L'AUTRE PARTIE.

PENDANT LA DUREE DE LA MISSION, **TREVI S.A.** SERA SEULE HABILITEE A TROUVER ACQUEREUR POUR LE BIEN CI-DESSUS

DANS LES 7 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA FIN DU CONTRAT, **TREVI** FOURNIRA LA LISTE DES CANDIDATS AUXQUELS ELLE A FOURNI DES INFORMATIONS PRECISES ET INDIVIDUELLES.

11.208.-

EN CAS DE VENTE DU BIEN PAR UN INTERVENANT QUEL CONQUE A UN CANDIDAT REPRIS DANS LA LISTE DONT QUESTION CI-DEVANT DANS LES 6 MOIS DE LA DATE D'ENVOI, TREVI PERCEVRA LES HONORAIRES PROMERITES REPRIS CI-APRES

3) PRIX DE VENTE

LE PRIX DE VENTE A PROPOSER EST DE :

TREVI S.A. INFORMERA, DANS LES MEILLEURS DELAIS, LE PROPRIETAIRE DE TOUTE OFFRE SERIEUSE EMANANT D'UN ACQUEREUR POTENTIEL.

4) MONTANT DES HONORAIRES

LES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE OBTENU S'ELEVENT A 3% + TVA 21% SOIT 3.63% (AVEC UN MINIMUM DE 6.000€ + TVA 21% SOIT 7.260€)

5) PAIEMENT DES HONORAIRES

LES HONORAIRES SERONT PAYABLES A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE. LE PROPRIETAIRE DONNE MISSION IRREVOCABLE AU NOTAIRE INSTRUMENTANT DE PRELEVER LES FONDs ET LES REMETTRE A TREVI S.A. LORS DE LA SIGNATURE DUDIT ACTE.

6) RESILIATION ANTICIPEE

- EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE PAR L'UNE DES PARTIES, LA PARTIE DEFAILLANTE VERSERA UNE INDEMNITE EGALE A 50% DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE REPRIS CI-DEVANT.
- PENDANT LA DUREE DE LA MISSION, EN CAS DE VENTE PAR LE PROPRIETAIRE A UN TIERS NON CLIENT DE TREVI, CETTE DERNIERE PERCEVRA UNE INDEMNITE EGALE A 75% DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE OBTENU. CETTE INDEMNITE SERA PORTEE A 100% DES HONORAIRES SI LE PROPRIETAIRE VEND A UN CLIENT DE TREVI.

7) RAPPORT D'ACTIVITES

TREVI FOURNIRA MENSUELLEMENT AU PROPRIETAIRE UN RAPPORT D'ACTIVITES. CE RAPPORT INDIQUERA NOTAMMENT LE NOMBRE DE CANDIDATS EMANANT DU PORTEFEUILLE CLIENTS DE TREVI, DES SITES INTERNET (TREVI.BE, IMMOWEB.BE, ETC...), DES DIVERS SUPPORTS PUBLICITAIRES. IL INDIQUERA EGALEMENT LE NOMBRE D'INSERTIONS PUBLICITAIRES, LE NOMBRE DE VISITES EFFECTUEES, LES REMARQUES ENREGISTREES AINSI QUE D'EVENTUELS CONSEILS AMELIORANT LA MISE EN VENTE.

8) AFFICHAGE

9) MODALITES DE VISITE DU BIEN :

10) COMPETENCE

EN CAS DE SURVENANCE D'UN LITIGE RELATIF A LA PRESENTE CONVENTION, LA CHAMBRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION (RUE DES CHANDELIERS 18 A 1000 BRUXELLES) SERA SEULE COMPETENTE.
LE DROIT BELGE EST, DANS CE CAS, SEUL D'APPLICATION.

11) CLAUSE PARTICULIERE

FAIT DE BONNE FOI EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE PARTIES, A Bruxelles, LE 23/05/2022

TREVI S.A.

LE PROPRIETAIRE

ANNEXE A LA MISSION DE VENTE EXCLUSIVE

INFORMATIONS A DONNER PAR LE PROPRIETAIRE

DOCUMENTS REMIS OU A REMETTRE PAR LE PROPRIETAIRE **(!!! IMPORTANT !!!)**

- RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES OUI - NON
- SI NON, A DEMANDER PAR : TREV (SEULS LES FRAIS IMPOSES PAR LA COMMUNE SONT A CHARGE DU PROPRIETAIRE)
 PROPRIETAIRE OU NOTAIRE
- CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (PEB) OUI - NON
- PROCES-VERBAL DU CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE OUI - NON
- TITRE DE PROPRIETE ET DECLARATION DE SUCCESSION EVENTUELLE OUI - NON
- EXTRAIT DE ROLF (MONTANT DU REVENU CADASTRAL ET PRECOMPTE IMMOBILIER) OUI - NON
- BAIL EN COURS ET RENON EVENTUEL OUI - NON
- RELEVÉ DES CHARGES DES 12 DERNIERS MOIS OUI - NON
- COMPTE RENDU DES 3 DERNIERES ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETAIRES OUI - NON
- ACTE DE BASE ET ACTE DE BASE MODIFICATIF EVENTUEL OUI - NON
- NOMBRE DETECTEUR INCENDIE OUI - NON

OCCUPATION ET INFORMATIONS DIVERSES (biffer les mentions inutiles)

- L'IMMEUBLE SERA-T-IL LIBRE D'OCCUPATION A LA SIGNATURE DE L'ACTE OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL OCCUPE PAR UN TIERS OUI - NON
 - A QUEL TITRE ?
 - TYPE DE BAIL ENREGISTRE OUI - NON
 - RENON OUI - NON ; SI OUI, DATE D'ECHEANCE :

DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES BAUX, TOUS LOCATAIRE OCCUPANT UN BIEN MIS EN VENTE DOIT EN ETRE INFORME PAR UN COURRIER RECOMMANDE DES SA MISE EN VENTE SUR LE MARCHÉ (CFR COURRIER TYPE EN ANNEXE)

- DES TIERS, HERITIERS OU AYANTS DROIT BENEFICIENT T-ILS DE DROITS REELS SUR L'IMMEUBLE ? OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL GREVE DE SERVITUDES ? OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL GREVE ? (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)
 - D'UNE INSCRIPTION HYPOTHECAIRE
 - D'UN COMMANDEMENT
 - D'UNE SAISIE POUVANT EMPECHER LA REALISATION DE LA VENTE
- UN DES DROITS SUIVANTS A-T-IL ETE CONCEDE SUR L'IMMEUBLE ?
 - UN DROIT DE PREFERENCE
 - UN DROIT DE PREEMPTION
 - UNE OPTION

DANS L'AFFIRMATIVE VEUILLEZ DETAILLER :

- EST-CE QUE L'IMMEUBLE FAIT L'OBJET D'UN LITIGE OU D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE ? OUI - NON
- DANS L'AFFIRMATIVE VEUILLEZ DETAILLER :

URBANISME & ENVIRONNEMENT

- LE PROPRIETAIRE DECLARE QU'IL N'A PAS CONNAISSANCE D'INFRACTION URBANISTIQUE OU ENVIRONNEMENTALE AFFECTANT LE BIEN OU SON EXPLOITATION, EN TOUT OU EN PARTIE
SI INFRACTION :
- L'IMMEUBLE EST-IL POUVU D'UNE CUVES A MAZOUT OUI - NON
SI OUI, CAPACITE : LITRES
- EXISTE-T-IL UNE ATTESTATION DE CONFORMITE OUI - NON
- DES ETUDES ET/OU ANALYSES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL A LA POLLUTION DU SOL ONT ELLES ETE ORDONNEES OUI - NON
- DES TRAVAUX ONT-ILS ETE REALISES DANS LE BIEN, APRES LE 31 MAI 2001 NE NECESSITANT UN DOSSIER D'INTERVENTION INTERIEUR OUI - NON

FAIT A LE
SIGNATURE



DESCRIPTIF SOMMAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Adresse : RUE DE LA FILATURE 12 – 2^E – 1070 ANDERLECHT

Section : 6/C

N° de parcelles : 289/L/5

✓ Appartement n°B.4.2.3 / Etage : 2^{ème} étage

Destination ou utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur utilisation diffèrent :

Destination privée

Description littérale :

Au 2^{ème} étage :

- Séjour ± 35m²
- Cuisine
- Salle de bains de ± 5m²
- Hall d'entrée avec placard de rangement ± 4m²
- Hall nuit ± 4m²
- Chambre ± 12m²
- Chambre ± 15m²
- WC séparé
- Buanderie ± 3m²
- Terrasse ± 10m²

Cave

Nombre d'emplacement de stationnement :

Garage : /

Parking intérieur : **1 emplacement de parking intérieur n°P92**

Parking extérieur : /

Date

Caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures – éventuellement photos aménagement intérieur : (photos)



Date

Alias du donneur d'ordre Nom
TREVI SA/TIERS GENERAL IMM TREVI SA/TIERS GENERAL IMM [plus...](#)

Numéro de compte Devise du compte Pays du compte BIC
BE66 0017 7801 4343 EUR - Euro BE - BELGIQUE GEBABEBB

Bénéficiaire Compte propre

Alias
ANDERLECHT URBANISME RU [Supprimer tout](#)

Pays du compte
BE - BELGIQUE

Numéro de compte (IBAN)
BE78 0910 1122 8686 [Modifier format compte](#)

BIC
 [Chercher](#)

Nom et adresse
ANDERLECHT URBANISME [plus...](#)

Montant
 , EUR - Euro

Date d'exécution (dd/MM/yy)
30/05/22

Message au bénéficiaire
Communication libre Belge Européen

[plus...](#)

Garder ce message pour la transaction suivante

Référence client (identificateur end to end)